

Le ministre fait beaucoup de chichi au sujet de l'article 33 s'appliquant à la divulgation des affaires de la société. L'article 33 est ainsi conçu:

Le ministre fait déposer devant chaque Chambre du Parlement un exemplaire de chaque résumé qu'il approuve . . .

N'est-ce pas intéressant? Il ne présentera pas de comptes de résultats et de charges. Nous n'en prendrons pas plus connaissance que maintenant. Aux termes de la loi, il pourra présenter un exemplaire de chaque sommaire qu'il approuve et le Parlement ne prendra connaissance que de ce seul sommaire. C'est un projet de loi scandaleux. La Chambre ne devrait pas adopter un projet de loi qui permet au ministre de berne les Canadiens et c'est précisément ce qui est en train de se passer.

Les Canadiens ont certes le droit de savoir comment sont utilisés les deniers publics, qui leur appartiennent. Dans un régime de libre entreprise, les investisseurs savent comment sont utilisés leurs capitaux. Quand une compagnie est constituée, les actionnaires savent ce qui se passe. Ils approuvent la politique et reçoivent un état financier révélant comment chaque dollar a été dépensé. Ils peuvent fustiger les administrateurs ou gestionnaires s'ils constatent que la situation se détériore. Toutefois, dans ce cas-ci, c'est-à-dire les Canadiens, n'auront pas cette chance. Ils recevront simplement un exemplaire de chaque sommaire approuvé par le ministre. S'il n'en approuve aucun, ils n'obtiendront rien. Il peut retrancher ce qu'il veut aux termes des articles 31 et 32.

Pourquoi ne présente-t-on pas à la Chambre des communes le budget au complet, au lieu de se limiter à ce que le ministre voudra bien nous en montrer? Quelle transparence! Dans ce bill, la divulgation n'est qu'un mot vide de sens. On ne prévoit rien de concret. Évidemment, il ne faut pas s'en étonner, puisque c'est le sénateur Austin qui tire les ficelles à la CDC et à la CDIC. Cet homme n'a jamais réussi à se faire élire. Chaque fois qu'il a essayé, les électeurs ont dit «rien à faire, on ne lui fait pas suffisamment confiance pour l'envoyer au Parlement». Je vois monsieur le Président me faire signe qu'il me reste deux minutes. J'ai à peine commencé. Les Canadiens ne font pas confiance au sénateur Austin, ils ont refusé de l'élire. Alors qu'a-t-il fait? Il a milité dans un parti qui l'a nommé sénateur. Il a multipliés les courbettes, jusqu'à ce qu'il soit nommé à la tête de cette société. Il n'a jamais réussi dans les affaires et il ne fait guère mieux à l'heure actuelle. Il suffit de voir le gâchis qu'il a fait de Canadair. Même le président de cette société a dit qu'il n'avait pas besoin de 22 vice-présidents.

Qu'est-ce que c'est que ces hommes d'affaires? Et l'on s'étonne que les Canadiens en aient assez du gouvernement! Ils commencent à croire qu'il n'y a aucun espoir d'avoir un gouvernement qui dirigera le pays selon les vœux de la population. Ce qui est conforme aux vœux de la population, c'est la libre entreprise. Nos vis-à-vis feraient un bon coup s'ils se débarrassaient des sociétés d'État pour revenir aux principes fondamentaux de la libre entreprise qui ont guidé ceux qui ont bâti notre pays.

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de 10 minutes est prévue pour des questions ou observations. Comme personne ne réclame la parole, nous poursuivons le débat et la parole est au député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick).

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de

Corporation de développement des investissements—Loi

loi C-25. Le gouvernement actuel a fait tout un plat autour de cette mesure et de celle qui l'accompagne, le C-24. Le gouvernement voudrait nous faire croire qu'il cherche à prendre en main les sociétés d'État et la foule de problèmes qu'elles ont suscités. Par leurs belles envolées et à grand fracas, les libéraux voudraient nous faire croire que la politique de leur parti et la façon de penser du gouvernement à ce sujet ont subi une transformation miraculeuse.

Le gouvernement voudrait faire croire aux Canadiens, qui en ont assez de lire toutes les semaines des articles où il est question des sociétés d'État, qu'il a tiré sa leçon de cette affaire et qu'il cherche désespérément à s'amender de ses erreurs passées. Le gouvernement voudrait faire gober aux contribuables canadiens son repentir de dernière minute. Cependant, si l'on y regarde d'un peu plus près, on peut voir que cette transformation est purement théorique. Le gouvernement promet en paroles qu'il a pour objectif d'obliger les sociétés d'État à rendre des comptes, de mieux les contrôler et de les diriger davantage. Toutefois, il n'a aucune intention de réaliser ces objectifs.

Ce ne sont pas des principes de la responsabilité et de la cession que s'inspire le projet de loi C-25, mais bien de ceux d'une plus grande ingérence gouvernementale, d'une plus grande étatisation, d'une plus grande politisation de décisions qui devraient être purement commerciales, d'une plus grande mainmise pour des raisons purement politiques et, le pire de tout, on y trouve la source d'un déficit beaucoup plus important. Ce projet de loi visant à proroger la CDIC doit être examiné de concert avec celui qui l'a précédé au cours de la dernière législature, le C-158, et avec la mesure qui l'accompagne cette fois-ci, le C-24—prétendue solution du gouvernement à sa politique catastrophique passée en matière d'expansion des sociétés d'État commerciales.

Le gouvernement libéral actuel prétend que la CDIC a pour mandat de détenir et gérer des actifs. Quel beau travail elle a fait avec Canadair et de Havilland! Le gouvernement libéral prétend également qu'elle a pour tâche de céder certains biens au secteur privé. Elle ne l'a pas encore fait. Elle a parlé de se débarrasser de la Société des transports du Nord. En 1979, un organisme a fait une offre pour acheter cette société quand elle était encore rentable, mais à la suite du Programme énergétique national, elle n'a plus rien eu à transporter dans la vallée du Mackenzie. Cette société a perdu sa clientèle et son trafic passés. On ne pourra plus la vendre au même prix qu'à l'époque.

• (1610)

Selon le gouvernement, la CDIC a également pour mandat de faire des investissements commerciaux en temps que mandataire du gouvernement fédéral. Tel est l'objectif poursuivi. Le gouvernement veut intervenir encore davantage. Puis, pour endormir le public, le gouvernement ajoute autre chose. Il veut mettre l'accent sur les cessions. La CDIC gère actuellement Canadair, de Havilland, Eldorado Nucléaire et Téléglobe Canada en tant que filiales à cent pour cent, et elle gère les 48 p. 100 d'actions donnant droit de vote, en réalité 85 p. 100 des actions de la Corporation de développement du Canada. En